AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-3-73 494041

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS _ Tel : (49) 41.35.55 _

ABONNEMENT ANNUEL ~~25F~~ 30F

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES 12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN n° 150 - Supplément n° 1

DESINSECTISATION DES SOLS POUR LA CULTURE DU MAIS

L'arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 2 octobre 1972 a interdit, à compter du 1er janvier 1973, l'utilisation en agriculture de l'aldrine, de la dieldrine, du chlordane et de l'heptachlore. Cet arrêté a été pris en vue de la supression des insecticides de la famille chimique des cyclodiènes chlorés, doués d'une longue persistance dans les sols, se retrouvant dans les produits de consommation et dont les pays industrialisés ont décidé de se passer, d'autres insecticides, anciens ou récents, ne présentant pas le même inconvénient et pouvant être utilisé pour les mêmes usages.

Les cyclodiènes chlorés (surtout aldrine et heptachlore, les plus utilisés) avaient comme avantage d'être persistants (mais c'était aussi leur principal inconvénient, d'un autre point de vue), d'un emploi facile (pulvérisation, insecticides-engrais) et relativement peu couteux.

Les insecticides de remplacement sont (lindane excepté) beaucoup plus fugaces et surtout beaucoup plus onéreux. Ils sont moins dangereux pour la santé des consommateurs, mais nombreux sont ceux qui sont plus toxiques pour l'utilisateur. Ils se dégradent plus rapidement et leur accumulation dans les sols n'est pas à craindre.

Pour obvier à leurs inconvénients majeurs (fugacité, cherté) les industriels ont proposé deux solutions :

- présentation sous forme de microgranulés, à action insecticide plus longue,
- utilisation en localisation sur le rang de semis, ce qui réduit la dépense des deux tiers ou des neuf dixièmes selon les produits.

Cette utilisation localisée d'insecticides fugaces, ne permet pas, comme c'était le cas pour l'épandage à pleine surface d'insecticides persistants, de détruire les populations de larves de taupins ou de vers blancs d'une parcelle infestée pour une durée assez longue (3 ans pas exemple). Elle permet de protéger la culture en cours de façon efficace mais le traitement devra être renouvelé chaque année, en particulier dans le cas où l'on cultive maïs sur maïs et plus encore si l'on se contente de travaux préparatoires superficiels entre deux cultures, les labours profonds constituent un excellent moyen de lutte physique contre les larves souterraines.

.... D'autre part, l'épandage des microgranulés éxige un appareillage spécial qu'il convient d'adapter au semoir (microgranulateur) et dont il existe d'ores et déjà de nombreux modèles.

P. 1106

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

On trouvera ci-dessous la liste des insecticides que l'on peut actuellement utiliser sur maïs en remplacement de l'heptachlore ou de l'aldrine. Mis à part les deux premiers, dont l'autorisation de vente est récente, les doses d'utilisation sont données en kg de matière active /ha en plein. On se référera donc aux notices des fabricants pour la dose à utiliser en localisation, qui est en général valable pour un écartement de rangs de 80 cm.

Parmi ces produits, le lindane, le parathion, le trichloronate, le fonofos peuvent se trouver sous forme de liquide ou de poudre mouillable.

Rappelons encore que l'arrêté du 2 octobre 1972 a accordé une dérogation valable jusqu'au 1er juillet 1973, concernant l'utilisation de l'aldrine et de l'heptachlore dans les cultures de maïs grain, uniquement sous forme d'engrais insecticides granulés adaptés exclusivement à cette culture, et utilisés en localisation.

MATIERES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSE M.A./ha en plein	RAVAGEURS	LOCALISATION
chlorméphos	Dotan (PEPRO)	3 kg 5 kg	taupins, scutigerelles vers blancs.	0,5 kg -
chlorpyriphos	Dursban 5 G (IMACO-QUINOLEINE)	3 kg 5 kg	taupins, scutigerelles vers blancs	0,5 kg
diazinon	Basudine 5 G 10 G (CIBA-GEIGY)	10 kg 8 kg	taupins, scutigerelles	en plein ou localisé
fonofos	Dyfonate (PROCIDA) Oclo (PEPRO)	4 kg	taupins, vers blancs scutigerelles	- d° -
lindane	diverses	1,5 kg	taupins, vers blancs	- d° -
parathion	- d° -	5 kg	taupins, vers blancs, scutigerelles	- d° -
phoxime	Volaton 5 (BAYER)	5 kg	taupins, vers blancs, scutigerelles	- d° -
trichloronate	Phytosol (BAYER)	5 kg	taupins, vers blancs, scutigerelles.	- d° -

.../...

PECHER

CLOQUE

Le temps froid de la 2ème décade a ralenti la végétation et le stade sensible des bourgeons aux contaminations s'ést prolongé. Un troisième traitement peut être envisagé sur les arbres fortement attaqués l'an dernier.

POIRIER

TAVELURE

Le champignon peut se conserver dans les rameaux attaqués l'année précédente. Il provoque alors les chancres où se forment des conidios pores, organes de dissémination du parasite. La plupart des variétés arrivent à un stade sensible aux contaminations. Un traitement est donc conseillé sur toutes ces variétés.

VIGNE

(Haut-Poitou - Loudunais)

HERBICIDES

Un arrêté préfectoral du 1er mars 1973 concernant l'emploi des produits phytopharmaceutiques pour la destruction des mauvaises herbes limite l'emploi des phytohormones pour préserver la vigne. Cet arrêté est applicable aux communes viticoles du Haut-Poitou et à celles bénéficiant de l'appellation "Saumur". En prendre connaissance à la Mairie des communes concernées ainsi que dans celles de DOUX et THENEZAY pour les Deux-Sèvres.

BLACK-ROT

L'arrêté pris en 1972 est valable pour l'année 1973, ainsi que dans les communes de DOUX et THENEZAY (79).

COLZA

GROS CHARANÇON DES TIGES

Effectuer le traitement préconisé dans le dernier avis s'il n'a pas été exécuté.

MELIGETHE

De nombreux adultes sont actuellement capturés en cultures, mais il est encore trop tôt pour intervenir contre cet insecte. Attendre un prochain avis.

--ooOoo--

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire
"Poitou - Charentes"

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. GRAVAUD
R. HUDE - B. MORIN

Imprimé à la Station le 23 mars 1973 - Précédente note : Bulletin n° 150.--

P107